

ASSEMBLEE NATIONALE16 janvier 2006

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 79

présenté par
M. Liberti
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 1 de cet article, après les mots :

« reconnue d'utilité publique »,

insérer les mots :

« et à vocation sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.